



Renouvellement de titre de séjour pour violence.

Par **pekmed**, le **27/02/2015** à **21:49**

Mesdames, Messieurs ;rn rn je permet de venir vers ce forum afin d'avoir des réponses à mes questions, et merci d'avance .rn je suis marocaine, j'ai été mariée pendant deux ans , avec un français, durant lesquelles j'ai subi des violence conjugales, des insultes. etc ...rn lors d'une énième violence j'ai décidé de porter plainte, et de quitter le domicile conjugal.rn il a eu un jugement , mon mari a été condamné par le tribunal, et interdit de s'approcher de moi.rn mon problème est que je me suis rendue à la préfecture de Douai, pour le renouvellement de mon titre de séjour , or , la personne au guichet m'a demandé de lui fournir impérativement , une ordonnance de protection , qui n'est pas en ma possession, je lui ai fait part du jugement du tribunal sur laquelle mon mari a été condamné, pour violence et une interdiction de s'approcher de moi.rn je suis totalement perdue , je ne sais pas quelle voie entreprendre , vos conseils me seront très utiles , merci beaucoup.y

Par **pekmed**, le **28/02/2015** à **14:37**

Bonjour, est-ce que quelqu'un pourra me répondre s'il vous plaît, c'est vraiment urgent !!!!!
Merci beaucoup.

Par **pekmed**, le **03/03/2015** à **20:38**

Ok, et si je propose. 200 balles pour ma réponse !!!!! J'ai connu ce site en 2008,

malheureusement il c'est gravement dégradé, quel gâchis !!!

Par **aguesseau**, le **03/03/2015 à 21:41**

les bénévoles de ce site gratuit répondent aux questions qu'ils veulent et quand ils veulent ou peuvent. Il existe des associations qui peuvent vous aider ainsi que des consultations gratuites ou payantes d'avocat.